

Envoi : 12/09/2017

Réception par le Préfet : 12/09/2017

Publication : 15/09/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-8-7-2

Séance du vendredi 8 septembre
2017

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

MM. HABIG, SCHELLENBERGER

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil Général n° CG 2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 relative aux dispositifs de soutien en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-7-1 du 17 mars 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU la convention de partenariat 2014-2017 du 9 décembre 2014 entre l'Etat, le Département, la ville de Kingersheim et le CREA Kingersheim,

VU l'avis favorable de la 7ème Commission lors de sa réunion du 9 juin 2017,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'allouer les subventions détaillées ci-après au titre de la politique culturelle du Département du Haut-Rhin sur la base des dispositifs suivants qui permettent de soutenir diverses composantes du secteur culturel.

I EXPRESSIONS ARTISTIQUES

- attribue et autorise le versement de subventions de fonctionnement en une seule fois pour des aides aux projets listés dans le tableau joint en annexe 1 à la délibération pour un montant total de **33 500 €**, à prélever sur le programme D721, imputation 65-311-6574-2347-371.

II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

- attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement en une seule fois de **28 000 €** en faveur du Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) de Kingersheim, dans les conditions mentionnées à l'article 5, alinéa 12 de la convention 2014/2017 du 9 décembre 2014, à prélever sur le programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371.

- prend acte des renseignements portés sur les listes jointes en annexe 1 à la délibération qui récapitulent les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupements ;
- prend acte des demandes non retenues listées en annexe 2 à la délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité